

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF236

présenté par

M. Marcangeli, Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Plassard, M. Albertini, M. Alfordari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, M. Mesnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers, Mme Violland et les membres du groupe Horizons et apparentés

ARTICLE 6

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	+500 000 000	0	+500 000 000	0
Service public de l'énergie	0	+500 000 000	0	+500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
TOTAUX	+500 000 000	+500 000 000	+500 000 000	+500 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe Horizons et apparentés vise à alerter le Gouvernement sur les modalités d'attribution de l'indemnité carburant pour les travailleurs. L'introduction de cette indemnité pour prendre le relai de la remise générale de 18 centimes par litre permettra, à juste titre, de viser les travailleurs qui n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller travailler. Il nous apparaît toutefois indispensable que l'indemnité soit accessible aux classes moyennes, trop souvent exclues des dispositifs d'aide.

Par cet amendement d'appel, le groupe Horizons et apparentés invite le Gouvernement à détailler les critères d'éligibilité à l'indemnité carburant et souhaite vivement qu'elle soit ouverte jusqu'au 6e décile du revenu fiscal de référence.

L'amendement abonde de 500 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » et annule d'autant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sur l'action 9 du programme 345 « Service public de l'énergie » de cette même mission. Cette compensation vise seulement à respecter les règles

imposées par la LOLF, les députés du groupe Horizons et apparentés ne souhaitant pas une baisse des crédits du programme « Service public de l'énergie ».